

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2013**

**A 20H30**

<b>Effectif légal</b>	<b>19</b>
<b>En exercice</b>	<b>19</b>
<b>Présents à la séance :</b>	<b>16</b>
<b>Absents :</b>	<b>3</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 2 octobre 2013 s'est réuni le **mardi 08 octobre 2013 à 20 h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.  
Monsieur BLUNTZER Jean-François a été nommé secrétaire de séance.

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PRESENT(E)</b>	<b>EXCUSE(E)</b>	<b>POUVOIR A</b>	<b>ABSENT(E)</b>
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
7. Mme HANS Louissette, Conseillère Municipale	x			
8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller Municipal	x			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal		x	M. PELTIER	
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal	x			
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal		x	M. HANTZ	
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	x			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal		x	Mme GREMILLET	
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale	x			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	x			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	x			

**L'ordre du jour était le suivant :**

N° 2013/067 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -

Approbation du Conseil Municipal du 27 août 2013

N° 2013/068 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2013/069 Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01  
Domaine et Patrimoine – Aliénations - 03-02

Voirie rue sous le Bois - Plan d'acquisitions et de cessions de terrains

- N° 2013/070 Commande Publique – Marchés Publics – 01-01  
Construction d'une salle de convivialité – avenant n° 1
- N° 2013/071 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01  
Décision modificative n° 5 au Budget Principal
- N° 2013/072 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale - 04-01  
Prise en charge d'une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur  
Finances Locales – Subventions – 07-05  
Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges
- N° 2013/073 Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols - 02-02  
Demande de droit de passage sur une propriété privée
- N° 2013/074 Commande Publique – Autres Contrats – 01-04  
Standart téléphonique – Signature d'un contrat de location financière et d'un contrat de maintenance
- N° 2013/075 Finances locales – Divers – 07-10  
Adhésion à l'Association Maisons Paysannes des Vosges
- N° 2013/076 Questions diverses  
Autres domaines de compétence des communes – 09-01  
Signature de convention pour le transport des enfants au Centre aéré d'Eloyes et de Arches

---

**Délibération n° 2013/067**  
**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02**  
**Approbation du Conseil Municipal du 27 août 2013**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le procès verbal de la séance du 27 août 2013.

---

**Délibération n° 2013/068**  
**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**  
**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

**A** - Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 15 avril 2008, Monsieur le Maire a signé les marchés et devis suivants :

1 - avenants au marché de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux, signé avec la SAS CPIS :

- a) n° 1 pour un montant positif de 1 386,18 €HT correspondant à la mise en place de disconnecteurs sur l'ensemble des sous-stations

b) n° 2 pour un montant positif de 1 137,43 €HT et correspondant aux remplacements suivants :

- vase d'expansion à l' école
- vanne d'arrivée eau froide à l'école maternelle
- vannes 3 voies défectueuses à la crèche

c) n° 3 pour un montant négatif de 291,39 €HT et correspondant à une remise commerciale sur le remplacement du vase d'expansion de l'école maternelle

portant le montant du marché à 93 770,69 €HT, soit une augmentation de 2,44 % par rapport au marché initial de 91 538,47 €HT.

**B** - Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 16 juin 2011, Monsieur le Maire n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf. Cadastres
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti	
20/07/13	MG Construction	179 Rue de la Gare	X	x	AM 28 et 29 (partie)
28/08/13	Consorts DEMUYNCK	229 Rue de la Gare	X	x	AM 33, 34 et 35

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

---

**Délibération n° 2013/069**

**Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01**

**Domaine et Patrimoine – Aliénations – 03-02**

**Voirie rue sous le Bois - Plan d'acquisitions et de cessions de terrains**

Monsieur le Maire explique que le bureau d'études CLERGET a finalisé le plan d'acquisitions et de cessions des terrains rue sous le Bois à Pouxoux.

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations de voirie à effectuer :

Propriétaires	Parcelles		Surfaces		Différences	
	avant modification	après	à acquérir par la commune	à céder	à la charge de la commune	au profit de la commune
<b>Francis JOLY</b>	AE 207	AE 300	5			
	AE 208	AE 302		1		
	AE 208	AE 303		2		
	D 193	D 807	25			
	DP	D 809		8		
			<b>30</b>	<b>11</b>		<b>19</b>
<b>Indivision BESOZZI</b>	AE 253	AE 313	39			
	DP	AH 133		33		
	DP	AH 134		9		
			<b>39</b>	<b>42</b>		<b>3</b>
<b>Raymond IGNATIO/ Sophie GERMAIN</b>	AE 177	AE 298	18			
	AE 173	AE 296	3			
	AE 172	AE 172	2			
	AE 171	AE 294	34			
	DP	AH 136		41		
	DP	AH 135		1		
			<b>57</b>	<b>42</b>		<b>15</b>
<b>Xavier BARBESANT</b>	AE 170	AE 292	13			
	AE 117	AE 275	23			
	AE 169	AE 291	20			
			<b>56</b>			<b>56</b>
<b>Christophe FERRY</b>	AE 168	AE 288	<b>1</b>			<b>1</b>
<b>Yves GENET</b>	AE 251	AE 309	53			
	AH 6	AH 126	26			
	AH 6	AH 127	25			
	DP	AH 137		3		
			<b>104</b>	<b>3</b>		<b>101</b>
<b>Maurice GURY</b>	AE 158	AE 287	<b>54</b>			<b>54</b>
<b>Frédéric GAUTHIER</b>	AE 252	AE 311	<b>11</b>			<b>11</b>
<b>Ingrid SIBILLE</b>	AE 107	AE 272	<b>9</b>			<b>9</b>
<b>Jean LOUIS</b>	AE 106	AE 271	49			
	AH 7	AH 129	37			
	DP	AH 138		4		
			<b>86</b>	<b>4</b>		<b>82</b>
<b>Jean-Paul COLUS</b>	AE 155	AE 281	<b>81</b>			<b>81</b>
<b>Jean-François COLUS</b>	AE 156	AE 283	8			
	AE 156	AE 285	9			
			<b>17</b>			<b>17</b>
<b>Gérard ANTOINE</b>	AH 8	AH 131	22			
	DP	AH 139		22		
			<b>22</b>	<b>22</b>		<b>0</b>
<b>Daniel BEZON</b>	AE 140	AE 278	34			
	AE 140	AE 279	20			
	DP	AE 314		3		
			<b>54</b>	<b>3</b>		<b>51</b>
<b>Olivier CLERC</b>	AE 130	AE 276	99			
	DP	AH 140		4		
		<b>99</b>	<b>4</b>		<b>95</b>	

<b>TOTAUX</b>	<b>720</b>	<b>131</b>	<b>592</b>	<b>3</b>
---------------	------------	------------	------------	----------

VU l'accord des propriétaires des parcelles,

CONSIDERANT que la procédure n'est pas soumise à enquête publique dans la mesure où l'opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

#### **DÉCIDE**

- d'acquérir et de vendre au prix de 6,50 euros TTC le m<sup>2</sup> les parcelles sus-dénommées,
- d'autoriser le Maire à signer les actes notariés à intervenir au nom et pour le compte de commune et d'accomplir toute formalité nécessaire,

**PRÉCISE** que les frais de géomètre et de notaire liés à ces dossiers seront supportés par la commune

#### **DECIDE**

- de classer dans le domaine public une surface supplémentaire globale de 592 m<sup>2</sup>
- de déclasser du domaine public une surface de 3 m<sup>2</sup>.

---

#### **Délibération n° 2013/070**

#### **Commande Publique – Marchés Publics – 01-01**

#### **Construction d'une salle de convivialité – avenant n° 1**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 3ème Adjoint, qui explique que des travaux de génie civil - réseau France Télécom doivent être entrepris dans le cadre du marché à procédure adaptée, « Construction d'une salle de convivialité » - lot n° 1 VRD – Gros oeuvre signé avec l'entreprise CHIARAVALLI.

Les travaux s'élèvent à 5 118,50 €HT, portant le montant du lot n°1 à 88 093,20 €HT, soit une augmentation de 6,19 %

Il convient de régulariser un avenant.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise CHIARAVALLI d'un montant de 5 118,50 €HT portant le montant du lot n° 1 à 88 093,20 €HT.

---

#### **Délibération n° 2013/071**

#### **Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01**

#### **Décision modificative n° 5 au Budget Principal**

Monsieur le Maire explique qu'il convient :

1 – de prévoir les crédits budgétaires pour les avenants relatifs aux marchés de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux et de construction de la salle de convivialité

2 – de régler le prix d'acquisition et les frais de notaire relatifs à l'opération de voirie rue sous le bois. Le montant global atteindra environ 10 000 €. Or, les crédits budgétaires ont été prévus à hauteur de 5 000 €

3 – d'acquérir du matériel informatique destiné à l'école primaire

Il convient donc de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, sauf pour l'acquisition du matériel informatique pour lequel il a été comptabilisé :

- 2 abstentions : Messieurs Alain HENRY et Jean-François BLUNTZER
- 3 voix contre : Messieurs Damien SIBILLE, Jean-Louis THOMAS et Jean HANTZ

étant précisé que ces voix ne sont pas contre le projet mais qu'il est demandé d'approfondir l'offre de matériel

**VOTE** la décision modificative n° 5 au Budget Principal :

Dépenses – Article 2111 Terrains nus + 4 850,00

Dépenses – Article 2313 Constructions – Programme 246 Bâtiments communaux + 2 670,00

Dépenses – Article 2313 Constructions – Programme 249 Salle de convivialité + 4 920,00

Dépenses – Article 2183 Matériel de bureau et matériel informatique – Programme 244 Matériel informatique + 4 200,00

Dépenses – Article 2313 Constructions – Programme 251 Bibliothèque-Garderie - 16 640,00

---

**Délibération n° 2013/072**

**Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale - 04-01**

**Prise en charge d'une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**

**Finances Locales – Subventions – 07-05**

**Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 5ème Adjoint, qui explique qu'un encadrant du périscolaire doit préparer la formation BAFA. La commune propose de prendre en charge cette formation partiellement subventionnée par la CAF.

Le Conseil Municipal, après délibération, et une abstention Monsieur Philippe PELTIER

**DECIDE** de prendre en charge la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

**SOLLICITE** de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges la meilleure subvention possible.

---

---

**Délibération n° 2013/073**

**Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – 02.02**

**Demande de droit de passage sur une propriété privée**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la vente de la propriété appartenant aux Consorts HOLZMANN et notamment la parcelle AK 197 lieudit « Pouxoux Basse Ouest » longeant le Canal d'Alimentation du Réservoir de Bouzey.

Suite à la proposition de plusieurs élus, une demande de droit de passage d'une largeur de 3 mètres en bout de cette parcelle a été formulée auprès de Maître LAPORTE Pierre, notaire des Consorts HOLZMANN afin de pouvoir accéder au Canal d'Alimentation de Bouzey.

Les acquéreurs du terrain ont émis un favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, et une abstention Monsieur François HATIER et une voix contre Monsieur Henri LA VAULLEE

**CONFIRME** sa demande de servitude de passage sur la parcelle AK 197 « Pouxoux Basse Ouest »,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

---

---

**Délibération n° 2013/074**

**Commande Publique – Autres Contrats – 01-04**

**Standart téléphonique – Signature d'un contrat de location financière et d'un contrat de maintenance**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel ROUSSEL, 4ème Adjoint, qui présente la proposition commerciale de ORANGE pour le changement du standart téléphonique de la Commune :

- contrat de location financière d'une durée de 5 ans avec un loyer annuel de 318,51 € TTC

- redevance annuelle de maintenance de 252,42 €TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de location financière d'une durée de 5 ans avec un loyer annuel de 318,51 €TTC et un contrat de maintenance d'un montant annuel de 252,42€TTC.

---

**Délibération n° 2013/075**

**Finances locales – Divers – 07-10**

**Adhésion à l'Association Maisons Paysannes des Vosges**

L'Association Maisons Paysannes des Vosges nous informe que le CD photos de la prestation à Pouxieux est disponible. En contrepartie, comme convenu, il convient d'adhérer à l'Association pour un montant de 50€.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ACCEPTTE** d'adhérer à l' Association Maisons Paysannes des Vosges pour un montant de 50€.

---

**Délibération n° 2013/076**

**Questions diverses**

**Autres domaines de compétence des communes – 09-01**

**Signature de convention pour le transport des enfants au Centre aéré d'Eloyes et de Arches**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** la signature de convention pour le transport des enfants au Centre aéré d'Eloyes et de Arches et notamment pour les centres aérés organisés pendant les petites vacances scolaires.

---

Transmis en Préfecture le 11 octobre 2013

Affiché le 11 octobre 2013

---